

# 24 mars et 1<sup>er</sup> avril :

## *Luttons contre la casse du secteur social et médico-social !*

### **La protection de l'enfance n'est pas une variable d'ajustement**

Depuis des années que les personnels et organisations syndicales du secteur alertent sur la situation catastrophique de la protection de l'enfance dans le Doubs : restriction drastique du nombre de contrats jeunes majeurs, budgets ne prenant pas en compte la hausse des prix de premières nécessités pour les foyers, surcharge de travail pour le milieu ouvert, refus de prise en charge d'enfants étrangers, manques de places d'accueil, etc.

### **Pour 2025, le Conseil Départemental veut imposer un budget de coupes budgétaires massives dans la protection de l'enfance :**

- Baisse de 464 000 euros du financement de la prévention spécialisée ;
- Mort annoncée du service insertion (SIAMB) ;
- Transformation des PEAD (Placement Educatif à Domicile) en AEMO Renforcée avec un prix de journée passant de 76 à 34 euros avec mise en concurrence de plusieurs associations pour l'obtention des « lots » d'enfants ;
- Menace de fermeture de la mini-MECS de l'ADDSEA en 2026 ;
- Refus de financer les 183 euros du Ségur pour tous obtenu de haute lutte en juin 2024 ;
- Suppressions de postes pour les services sociaux du Département ;
- Réduction de l'accueil des Mineurs Non-Accompagnés au Centre Départemental de l'Enfance.

Ces coupes budgétaires, ce ne sont pas seulement des emplois menacés et des conditions de travail dégradées pour les salariés, mais aussi un accompagnement au rabais pour les enfants et adolescents en danger.

**Montrons notre colère et nos revendications auprès des élus du Conseil Départemental du Doubs et exigeons des budgets répondant aux besoins tant des salariés que des populations lors de l'Assemblée Départementale.**

## **Rendez-vous le 24 mars**

- à 12 h devant la mairie de Besançon (Esplanade des Droits de l'Homme) avec les collègues de la prévention spécialisée
- puis à 13 h devant le Conseil Département du Doubs pour interpellier les élus

Ce qui se passe dans le Doubs, se généralise dans bien d'autres départements.

## **Au-delà de la protection de l'enfance, c'est tout le secteur social et médico-social qui est attaqué !**

- Pour le secteur adulte, il y a déjà eu en 2024, Pour le secteur adulte, 6500 places seront fermées dans le Dispositif National d'accueil début 2025 avec déjà la suppression de 34 places HUDA (Hébergement d'Urgence Demandeurs d'Asile) dans le département, la fermeture des places pour celles et ceux qui fuient la guerre en Ukraine. La politique xénophobe du gouvernement menace l'ensemble des services pour demandeurs d'asile. Quant au service Altérité, il n'y a toujours aucune garantie de financement pérenne.
- Pour le médico-social, c'est la mise en place avec le projet SERAFIN-PH de la tarification à l'acte malgré ses conséquences dramatiques dans les hôpitaux.

Tout le secteur social et médico-social est touché par les politiques d'austérité et le manque de personnel. Comment s'étonner du turn-over dans les services alors que partout les conditions de travail se dégradent, les salariés perdent le sens de leur travail pour des salaires à peine équivalents, voir inférieurs, au SMIC en début de carrière !

**Au niveau national, une large intersyndicale (CFE-CGC, CFDT, CGT, FO et SUD) appelle à la grève de tout le secteur social, médico-social et sanitaire le 1<sup>er</sup> avril 2025 pour les revendications suivantes :**

- L'augmentation générale des salaires prenant en compte à minima la perte du pouvoir d'achat depuis 30 ans,
- Le versement inconditionnel des 183 euros pour toutes et tous,
- Le financement des établissements à hauteur des besoins,
- L'amélioration des conditions de travail,
- La création des postes nécessaires.

## **A Besançon, manifestation le 1<sup>er</sup> avril : Rendez-vous à 14 heures devant l'ARS (Gare Viotte) pour aller vers la Préfecture**

### ***En grève et dans la rue les 24 mars et 1<sup>er</sup> avril 2025***

*Appel à la grève les 24 mars (du 23 mars 20 h au 25 mars 8 h pour le personnel de nuit) et le 1<sup>er</sup> avril (du 31 mars 10 h au 2 avril 8 h pour le personnel de nuit). Il est possible de ne débrayer qu'une ou quelques heures (pour participer aux actions par exemple). La grève est un droit constitutionnel garanti à tous les salariés, y compris les CDD, intérimaires, cadres... La CFDT Santé-Sociaux et la CGT Conseil Départemental déposent un préavis de grève pour les agents les 24 mars et 1<sup>er</sup> avril.*

